

Sur la compression salariale en France

note [hussonet](#) n°6, 28 février 2009

La proposition baroque de Nicolas Sarkozy sur la règle des « trois tiers » a relancé le débat sur la part des salaires et profits en France. Il oppose deux thèses opposées, soutenues par des « camps » assez disparates. Qu'on en juge : d'un côté, [Laurence Parisot](#), *Alternatives économiques* ([Denis Clerc](#)), *Libération* (18 février) ou Thomas Piketty soutiennent que la part des salaires est stable à long terme et en tout cas depuis 20 ans. Face à eux, Jean-Claude Mailly, Benoît Hamon, Olivier Besancenot, mais aussi le FMI, l'OCDE et la Commission européenne - sans oublier Alan Greenspan - font le constat d'un recul de la part des salaires dans la valeur ajoutée⁽¹⁾.

Certes, la part salariale est à peu près constante en France depuis 20 ou 10 ans selon les sources, et on ne peut donc affirmer qu'elle baisse sur la période récente. Mais elle a spectaculairement chuté entre 1982 et 1989. Ce recul précoce et brutal donne un profil particulier au recul salarial en France, mais la tendance à long terme est conforme à celle que l'on peut observer sur l'ensemble des pays européens. Il n'y a donc pas d'exception française, à condition de raisonner sur une période suffisamment longue pour prendre en compte le fait que tous les pays ne se sont pas engagés dans la voie de compression salariale au même moment et à la même vitesse.

Ce constat devrait pouvoir être raisonnablement partagé puisqu'il ressort des sources disponibles, qu'elles portent sur l'ensemble de l'économie ou sur le seul champ des sociétés non financières. On peut cependant introduire deux nuances importantes : du côté des salariés, les inégalités se creusent en haut de l'échelle, tirées par une fraction très réduite des plus hauts salaires dont il est douteux qu'on puisse les considérer comme des salaires au sens strict du terme. Ce phénomène est encore plus marqué aux Etats-Unis où il suffit de retirer 1 % de la masse salariale allant aux plus hauts salaires pour que la part salariale ainsi corrigée baisse à un rythme comparable à celui qu'on observe en Europe. Du côté des entreprises, la forte progression des profits des grosses entreprises s'explique en partie par leurs activités internationales mais indique aussi une évolution moins favorable pour les PME.

La part salariale est-elle aujourd'hui inférieure au niveau qui était le sien durant les Trente glorieuses ? Denis Clerc affirme que non. Mais pour le démontrer, il opère toute une série de corrections dont on a montré [ailleurs](#) qu'elles n'étaient pas fiables (les amortissements) ou peu légitimes (les impôts et cotisations sociales). La véritable histoire de la part salariale en France se déroule donc ainsi : relative stabilité jusqu'à la récession de 1974-75,

montée rapide jusqu'en 1982, recul brutal entre 1982 et 1989, puis relative stabilisation à un niveau inférieur à celui des années 1960. Elle ne baisse plus, mais elle s'est stabilisée à un niveau historiquement très bas.

La véritable question est alors de savoir quelle est la bonne référence : les années 1960 (recul de 4 à 5 points) ou le pic de 1982 (recul de 9 à 10 points) ? Si l'on prend 1982 comme référence, le transfert opéré au détriment des salariés peut être évalué à 170 milliards d'euros. Si l'on considère 1982 comme une bosse atypique, on prendra une référence plus lointaine et on estimera ce transfert à 90 milliards d'euros. Cette controverse peut être éclairée par la manière dont les entreprises ont utilisé leurs profits au cours du temps. On constate d'abord que leur taux d'investissement - une fois éliminées les fluctuations conjoncturelles - n'est pas plus élevé aujourd'hui qu'au début des années 1980. L'argument selon lequel une part salariale trop élevée réduirait la capacité d'investissement des entreprises est donc éliminé.

Mais si le taux d'investissement n'augmente pas, quelle est la contrepartie du recul de la part salariale ? La réponse se trouve du côté des dividendes, qui commencent à augmenter régulièrement à partir du début des années 1980. Cette progression va s'accélérer au milieu des années 1990 quand les charges d'intérêt vont baisser grâce au recul des taux d'intérêts réels et au désendettement des entreprises. La séquence est donc la suivante : décrochage des salaires ; désendettement ; augmentation des dividendes. Le recul salarial n'a donc pas conduit à un surcroît d'investissement, ni à l'amélioration de la compétitivité : il a été consacré à l'assainissement financier des entreprises, puis à la distribution de dividendes. Cette histoire peut être simplement résumée : en 1982, les dividendes nets versés par les sociétés non financières représentaient 4,4 % de leur masse salariale ; en 2007, on en est à 12,4 %. Peut-on considérer comme normal que les salariés travaillent près d'un mois et demi par an pour les seuls actionnaires ?

Ce bilan permet d'esquisser un schéma de sortie de crise fondé sur une augmentation de la part salariale qui pourrait obéir à une autre règle des trois tiers : 1) revalorisation des salaires ; 2) ressources nouvelles pour la protection sociale et 3) nouveaux emplois créés par réduction du temps de travail. La viabilité d'un tel programme serait assurée par la baisse des dividendes et un recours accru au crédit pour le financement des entreprises, sans toucher aux capacités d'investissement, ni même à la sacro-sainte compétitivité. Le débat statistique recouvre ici une véritable question d'économie politique.

¹ références disponibles à : <http://tinyurl.com/parsal>